

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 2024-47**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 1

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 21 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

**Secrétaire de séance** : MESTRE Françoise

**Objet** CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL LE  
CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions des articles 10 et 11 du décret n° 85-603 du 10/06/1985, les collectivités et établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive. Cette obligation peut être remplie en adhérant notamment à un service mutualisé du CDG.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'adhésion au service de santé au travail avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240701-202447-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
Approuve l'exposé du Maire.

**Autorise** le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

  
Pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

